

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 19 avril 2017

Sujet : Amendements au Règlement relatif à la location et au code de vie à la résidence étudiante (R-18)

ATTENDU les dispositions actuelles du Règlement relatif à la location et au code de vie à la résidence étudiante (R-18);

ATTENDU la volonté d'assouplir et de préciser les règles entourant la présence et la circulation des invités à la Résidence;

ATTENDU les recommandations de la gestionnaire de la Résidence et du responsable du Service de la sécurité et prévention;

ATTENDU la nécessité de modifier le Règlement relatif à la location et au code de vie à la résidence étudiante (R-18) avant la signature des baux de l'année 2017-2018;

ATTENDU les dispositions du Règlement numéro un de régie interne (R-01) du Collège;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services financiers;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif (CE-769-04.2);

IL EST RÉSOLU :

CA-384-04.2 *D'entériner les amendements proposés au Règlement relatif à la location et au code de vie à la résidence étudiante (R-18) et présentés dans le document ci-joint.*

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale

Le 20 avril 2017
AM/oq